

Abbaye de Saint Amant de Boixe Espace d'architecture romane

Contact : Abbaye de Saint-Amant-de-Boixe
16330 Saint-Amant-de-Boixe
Tél. 05 45 94 24 27
abbaye@saintamantdeboixe.fr
www.abbaye.saintamantdeboixe.fr

Mercredis 22 et 29 juillet, 5, 12 et 19 août : Visite du clocher.

RV accueil de l'abbaye à 16h. Tarif : 3,50 €. Visite limitée à 15 personnes. Réservation conseillée

Mercredi 1er juillet : Concert de la chorale Chante Boixe.

RV église abbatiale de Saint Amant de Boixe à 20h30. Tarif : 10 €.

Vendredi 10 juillet : Concert de guitares.

En ouverture des 4èmes Rencontres Internationales de Guitare, concert de Florent Aillaud (professeur à Asnières), Thomas Papenfuß (professeur à Berlin) et Nicolas Papin (concertiste, professeur dans le Nord, à l'origine de ces Rencontres).

RV église abbatiale de Saint Amant de Boixe à 20h30. Libre participation.

Dimanche 19 juillet : Conférence « La journée d'un moine bénédictin ».

Découvrez pas à pas la journée type d'un moine bénédictin au Moyen Âge, pour en finir avec les clichés, par A. Vignet, archéologue médiéviste.

RV accueil de l'abbaye de l'abbaye de Saint Amant de Boixe à 15h30. Entrée libre. Ouvert à tous.

Du 19 au 25 juillet : Stage « Silence, marche et chant grégorien », animé par Geoffroy Dudouit (association Et avec votre esprit). Un concert à l'abbaye parachèvera ces sept jours de découverte.

Conditions : sur inscription (180 € + 10 € d'adhésion à l'association).

Contacts/inscriptions : www.etavecvotreesprit.org / asso.eave@gmail.com / 06 36 79 77 14

Samedi 25 juillet : Concert « Vêpres de la Saint-Jacques (Codex Calixtinus, XIIe siècle) ».

Concert de fin de stage de chant grégorien. RV église abbatiale de Saint Amant de Boixe à 21h. Participation libre.

Renseignements : 06 36 79 77 14 ou www.concertsiti-nerants.org

Mercredi 29 juillet : Festival des Nuits Romanes.

Organisé par la Région Poitou-Charentes avec le soutien de la commune de Saint-Amant-de-Boixe. Spectacle de cirque collectif AOC.

RV : abbaye, à 21h

Horaires d'été (juin à fin août) :

du mardi au vendredi de 10h à 13h et de 15h à 19h, les samedis, dimanches et jours fériés (sauf lundi) de 15h à 19h

Mercredi 5 août : Marché de Producteurs de pays.
RV cellier et parc de l'abbaye à partir de 18h.

Dimanche 9 août : Randonnée commentée « Les îles de la Charente ».

Explorez les rives de la Charente en amont d'Angoulême, déchaussez pour traverser les gués, tout en prenant plaisir à suivre le guide qui évoquera l'histoire ancienne des hommes et des eaux. Parcours d'environ 8,5 km (de Montignac à Marsac).

RV Place Taillefer, à Montignac Charente, à 14h30. Annulé en cas de mauvais temps. Retour des chauffeurs sur le lieu de départ assuré. Gratuit.

Tout le programme sur

www.abbaye.saintamantdeboixe.fr

Frairie du 10 au 13 juillet 2015

Organisée par le comité des fêtes

Comme chaque année, les forains envahissent le parking de la salle socio culturelle avec leurs manèges et leurs animations : manèges enfantins, auto-scooters, confiseries, tir, jeux...

Au programme de ces 4 journées de fête :

● **Dimanche 12 juillet à 14h**

Concours de pétanque

● **Lundi 13 juillet**

Majorettes, Fanfare, feu d'artifice, bal avec DJ Stone

● **Mardi 14 juillet**

Bric à brac – Parc de l'abbaye de 8h à 18h (à partir de 6h pour les exposants) - 2€/mètre.

Venez nombreux !

**Buvette et restauration sur place
Rens. / réservation 05 45 20 64 48**

RÉTROSPECTIVE DES ÉVÉNEMENTS DE MAI 2015



8,9 et 10 mai 2015 : belle réussite pour cette première édition à Saint-Amant de Boixe de l'exposition florale du Pays du Ruffécois organisée en partenariat avec la Communauté de communes de la Boixe. Près de 6 000 entrées payantes et plus de 8 000 visiteurs. Une belle affluence sous un soleil inespéré. Ces journées n'auraient pas connu une telle réussite et la satisfaction des visiteurs sans la mobilisation des associations (comité des fêtes, société de chasse), du personnel communal mais aussi des Saint Amantaises et Saint Amantois. Qu'ils en soient ici tous remerciés. Rendez-vous est pris pour 2016 !

L'organisation de l'exposition florale a nécessité de décaler le traditionnel repas des aînés du 8 mai au 17 mai. 120 convives se sont retrouvés pour passer un moment convivial et animé.

Enfin, le temps a également épargné cette année la fête des voisins le 29 mai. Plus d'une centaine de voisins se sont retrouvés au stade de football. Après avoir fait connaissance, petits et grands ont pu s'adonner aux traditionnels jeux

RÉGLEMENTATION DES FEUX DE PLEIN AIR

Un nouvel arrêté préfectoral vient d'être publié concernant la prévention des incendies de plein air.

Cet arrêté rappelle que **les feux à l'air libre (barbecues mobiles) sont autorisés sous réserve** :

- qu'ils soient placés à 5 mètres au moins de toute matière très inflammable (herbes sèches, résineux, papiers, cartons ...)
- qu'ils soient distants d'au moins 20 mètres de tout stockage et dépôt de combustibles gazeux, liquides ou solides
- qu'ils soient surveillés pendant l'utilisation et notamment lors de l'allumage
- qu'un moyen d'extinction soit à la disposition immédiate de l'utilisateur
- du respect d'un cahier des charges de lotissement.

Ils sont interdits à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres de bois, forêts, plantations ou landes.

Les feux de plein air sont strictement interdits

- Le brûlage des déchets ménagers
- Le brûlage des déchets verts (éléments issus de la tonte de pelouses, de jardins et de parcs, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussaillage et autres pratiques similaires). Aucune dérogation ne sera accordée.
- Le brûlage des pailles soumis à la PAC
- Le lâcher de lanternes célestes

Sont autorisés sous conditions : déclaration effectuée à la mairie pour une période de 3 mois maximum et respect de l'ensemble des conditions de sécurité (distances de sécurité, consultation du serveur vocal au 05 45 97 61 40)

- Le brûlage des résidus agricoles (taille des arbres, vignes, élagage des haies et autres résidus d'exploitation agricole)
- Le brûlage dans le cadre de la gestion forestière (coupes de bois, traitement après tempête, végétaux infectés)